

Documents sur les dernières grèves

A propos de notre récent article sur le devoir syndical, nous avons reçu plusieurs communications fort intéressantes. Nous nous bornerons à en reproduire deux : l'une a trait aux grèves des bassins du Nord et du Pas-de-Calais, l'autre est relative aux grèves du bassin du Centre.

Communications
intéressantes

Après avoir montré que la grève n'a pu suivre son cours que par les menaces et l'intimidation, par la terreur causée par de nombreux attentats : l'inviolabilité du domicile, de la propriété et du travail, l'auteur de la première note, un ingénieur du Nord, constate que l'action politique s'est fait sentir beaucoup plus que l'action syndicale dans les grèves du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

« Peut-on dire, ajoute-t-il, que la puissante organisation syndicale des mineurs leur ait procuré dans la circonstance de grands avantages ? Les voici :

Lettre d'un
ingénieur du Nord.

« 1^o Désormais les longues coupes sont facultatives. Il me semble que le résultat sera d'éliminer les ouvriers médiocres, car les Compagnies choisiront de préférence les ouvriers disposés à accepter des travaux supplémentaires quand on le leur demandera.

« 2^o Les Compagnies vont faire en sorte que les éléments nécessaires au contrôle permanent des salaires soient communiqués aux ouvriers. — Mais cela aura pour effet d'éliminer les mauvaises raisons qui ont été mises en avant pour provoquer la dernière grève : Si les prix de revient et de vente et le salaire moyen avaient été connus des ouvriers d'une manière sûre, indiscutable, ils n'auraient point écouté ceux qui leur parlaient d'exploitation patronale, en faisant miroiter à leurs yeux les bénéfices exagérés des Compagnies.

« 3^e Aucun renvoi pour fait de grève. — C'est un avantage négatif, puisqu'il n'aurait point eu à être posé s'il n'y avait pas eu grève.

La majoration
des retraites.

« 4^e Les Compagnies majoreront au 1^{er} janvier 1903 certaines retraites ouvrières jusqu'à concurrence de 550 à 600 francs. — Nous ferons remarquer que cette clause a été ajoutée spontanément par les Compagnies, et que d'ailleurs elles ne font ainsi que s'obliger à accorder ce que faisaient généralement probablement presque toutes d'entre elles, car presque toutes les grandes Sociétés industrielles, qu'elles soient minières ou non, accordent à leurs vieux serveurs des retraites convenables sans y être obligées par aucune loi ni convention. — D'autre part, étant donné le courant des idées actuelles, il est vraisemblable que d'ici peu d'années sera votée une loi rendant les retraites ouvrières obligatoires, aussi bien pour toute autre corporation que pour celle des mineurs, et qu'avant l'expérience de la loi de 1894, les législateurs prendront des mesures pour que ces retraites aient une valeur convenable, en sorte que l'avantage accordé par les Compagnies aux vieux mineurs à l'occasion de la grève n'est pas aussi grand que l'indique un calcul sommaire.

On peut enfin remarquer que, dans une Compagnie, ce ne sont pas les vieux ouvriers qui ont trente ans de services qui se mettent volontairement en grève : ils sont presque tous dévoués et ne font que subir un chômage involontaire. En leur accordant une majoration de retraite, la Compagnie ne fait donc pas d'avance aux grévistes.

Ce que la grève
a coûté.

« Si la grève a peu rapporté, on peut affirmer qu'elle a coûté cher. Le *Temps* a évalué que les mineurs avaient perdu 15.575.184 fr. de salaires non perçus. Je dis, d'une part, que la grève a coûté plus que cela aux mineurs, de l'autre que la grève a coûté fort cher à beaucoup d'autres ouvriers et que dans de pareils résultats, c'est l'ensemble de la classe ouvrière qu'il faut envisager.

« 1^o Pour les ouvriers mineurs, outre les salaires non perçus, il faut compter :

« α) Les salaires perçus à leur détriment par d'autres ouvriers : dès le début de la grève, les Compagnies ont embauché une quantité d'ouvriers étrangers aux mines, notamment pour les travaux d'entretien et de chargement des wagons pendant la grève ;

« β) Les sommes dépensées par le Comité de la grève pour la grève ; braillards d'estaminet à 20 fr. la conférence et plus, agitateurs inconnus, frais de bureau, de déplacement et autres de ces messieurs du Comité. Toutes ces sommes, justifiées ou non justifiées (dernier cas qui se produit généralement par suite d'un coulage que je ne qualifie pas) font un total fort élevé qui est fourni par les syndicats, mais qui, somme toute, est payé par les mineurs, par leurs cotisations aux syndicats qui auraient pu en faire un emploi plus directement profitable aux mineurs au lieu de mettre cet argent dans la poche des organisateurs de la grève, ouvriers manqués ou hommes véreux comme les membres du Comité de la grève des ouvriers des quais à Marseille en 1900 ou 1901, qui étaient tous des repris de justice et furent mis en prison à la fin de la grève pour détournement des fonds de la grève.

« γ) Les sommes à payer pour les envois de troupes et pour les dommages causés aux propriétés publiques et privées. — Ces sommes sont, en effet, surtout payées par les municipalités, mais comme, autour des mines, les contribuables sont surtout des mineurs, ce sont les mineurs qui payeront indirectement une forte partie de ces sommes.

« δ) Enfin la grève a causé la misère et partout des souffrances, des maladies que l'on ne fait pas entrer en ligne de compte. Elle a surtout causé beaucoup de mal moral, en excitant les haines, en affaiblissant le goût de l'ordre, le respect du bien d'autrui et de la discipline. Et qui sait toutes les scènes douloureuses qu'elle a dû provoquer dans les ménages ouvriers, les scènes déplorables entre le mari sans argent et la femme sans nourriture pour ses enfants.

« 2^o Quant aux ouvriers autres que les ouvriers mineurs,

Les dépenses du
Comité de la grève.

Les dommages-
intérêts à payer.

Misère et maladies.

d'abord ils ont payé ce que n'ont pas payé les mineurs pour les envois de troupes et les dommages-intérêts, car, en fin de compte, c'est toujours sur l'ouvrier que retombe l'impôt.

« D'autre part, la grève a causé pendant assez longtemps la hausse du charbon et de divers produits juste à l'entrée d'un hiver précoce.

Le chômage.

« Enfin et surtout le manque de charbon a eu pour conséquence la fermeture de nombreuses usines, d'où chômage d'un grand nombre d'ouvriers....

Le bilan de la grève.

« En calculant ainsi, on verrait que la grève a causé une perte formidable pour la population ouvrière du Nord prise dans son ensemble, car l'arrêt des grosses usines entraîne celui des petites usines, des petits métiers, la faillite des petits commerçants et la misère fait la tache d'huile. Lors même que cette misère présente, qui est navrante, serait compensée mathématiquement par les avantages ultérieurs obtenus par les vieux ouvriers retraités, elle ne le serait pas pratiquement, elle ne peut pas l'être. La formidable épidémie de variole, la fièvre typhoïde et toutes les autres maladies qui s'abattent sur la population ouvrière de la région du Nord sont dues à cette misère qui enlève le goût de la propreté, oblige à se mal vêtir, à se mal nourrir. — Et que de malheurs domestiques doit causer cette misère, sans compter l'augmentation du nombre des vagabonds, des voleurs et autres malfaiteurs par suite du manque de travail ! — En résumé, je dirai que la fin ne justifie pas les moyens, d'une part, mais que d'ailleurs dans le cas présent la fin n'est pas brillante. Je reconnais la nécessité des syndicats, mais leur action ne doit pas consister à provoquer les grèves, mais à faire respecter les lois protectrices du travail, dans lequel cas il leur suffit de faire intervenir les pouvoirs publics et les tribunaux, et à chercher l'amélioration du sort des ouvriers, par la création de coopératives, par l'étude des conditions matérielles du travail, par la recherche des terrains d'entente avec les patrons, qui ne sont pas toujours si opposés qu'on pour-

Quel est le rôle
des syndicats ?

rait le croire aux améliorations du sort des ouvriers, mais qui ne peuvent accepter d'être à leur merci et de voir à chaque instant violer le respect de l'ordre et de la discipline sans lesquels il n'y a pas d'industrie possible.

« En un mot, les syndicats ont le droit légal d'organiser des grèves, ils ne doivent autant que possible n'en user que comme d'une épée de Damoclès vis-à-vis des patrons trop retardataires, mais leur beau rôle est de faciliter l'existence matérielle de l'ouvrier, de faire son éducation morale, intellectuelle et sociale, et de chercher à être, non un agent provocateur, mais un agent conciliateur vis-à-vis des patrons qu'ils chercheront à amener par de bonnes raisons à envisager avec bienveillance les doléances de leurs ouvriers, et, en se renfermant dans ce cadre, les syndicats poursuivront le rêve de Léon XIII, de voir la concorde chrétienne remplacer enfin cet esprit de lutte aigre et souvent haineuse qui existe actuellement entre les patrons et les ouvriers. »

Voici, par ailleurs, quelques extraits d'une communication que nous a adressée un vieil et excellent ami du *Sillon* bien placé pour voir et apprécier les événements qui se sont passés dans le Centre.

Autre lettre.

« Autant je trouve exact ce que vous dites du bénéfice obtenu par les mineurs du Nord, autant je sens le besoin de vous dire que ceux de chez nous ont été entièrement en perte. L'arbitrage a, en effet, remonté à 5 o/o pour six mois, et à 4 o/o pour six mois encore la prime abaissée de 9 à 3 o/o par les Compagnies. Donc les mineurs y gagnent 2 o/o pendant six mois et 1 o/o pendant six mois, soit en moyenne, pour un salaire de 5 francs, 10 centimes et 5 centimes par jour, soit 27 francs pour l'année. Or ils ont perdu 40 jours de salaire environ, soit 200 francs. Et ils ne peuvent compter sur le temps pour se dédommager puisque pour le premier semestre 1904 la convention prévoit — et cela même si les conditions industrielles s'améliorent — le retour de la prime à 3 o/o. Et ce n'est pas tout ; certaines Compagnies ont profité de l'occasion pour

Dans le Centre.

supprimer des libéralités un peu lourdes ; je vous citerai par exemple Montrambert qui acceptait l'argent des mineurs en dépôt et leur en donnait 5 o/o d'intérêt ; il paraît que cette faculté a été supprimée.

Pourquoi les
ouvriers
ont fait grève.

« Quant à dire que l'augmentation des salaires était « ce qu'ils demandaient », ce n'est pas absolument exact. Le jour de la déclaration de la grève, Saint-Etienne et Grand-Croix, où existent des syndicats puissants et même tyranniques, sont partis aussitôt sur un mot d'ordre et sans explication. Le jour même ils ont envoyé un détachement à Saint-Chamond, où l'on travaillait, afin d'expulser les mineurs peu nombreux du reste, ce qui fut fait à coups de trique, et ainsi la grève fut générale.

« Deux ou trois jours après, on posait une affiche adressée aux prolétaires où les mineurs réclamaient *uniquement* la retraite de 2 francs à 25 ans de service, la journée de huit heures et le minimum de salaire : il n'était pas question d'augmentation de primes... Ce n'est que bien plus tard qu'on a parlé de salaires ; et je crois que si, dès le début, cette question avait été posée, les Compagnies auraient cédé et accordé plus qu'on n'en a obtenu. En somme il y a peu de grèves qui m'aient fait aussi mauvaise impression, tant on sentait les ouvriers soumis aveuglément à des meneurs aussi intelligents que de mauvaise foi, et j'en ai conclu à la nécessité de former de « bons meneurs » avant de chercher à éduquer la masse..... »

Conclusion.

Nécessité de l'édu-
cation sociale popu-
laire.

Nous ne saurions terminer sur une pensée plus reconfortante que celle qu'exprime cette dernière phrase de notre ami. Nous y trouvons une nouvelle preuve que l'expérimentation vérifie la valeur du principe que nous ne cessons de proclamer, celui de la nécessité de l'éducation sociale populaire pour assurer, dans notre démocratie, un plus grand respect de la liberté et de la dignité humaines, et pour défendre, en même temps, d'une façon plus efficace, les intérêts essentiels du prolétariat et de la collectivité tout entière.

MARCEL LECOQ.